

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10701**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Allemand

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme pourra exercer les activités suivantes :

- transposer un texte ou un discours de l'allemand vers sa langue maternelle, à l'écrit (traduction) ou à l'oral. Mettre en œuvre sa maîtrise des langues utilisées, sa connaissance des cultures, des techniques de traduction écrite ou orale et des savoirs spécifiques concernant les différents domaines d'intervention choisis.
- élaborer des synthèses en français de documents rédigés en allemand.
- chercher de façon ciblée, en fonction d'un thème donné, de la documentation papier ou web en langue allemande, de la documentation papier et web en langues française et anglaise, sur une thématique liée à l'Allemagne.
- être un interlocuteur privilégié pour informer sur la société et la civilisation allemandes et aider ainsi à la communication entre les cultures allemande et française ; aider à la communication entre des institutions politiques et administratives ou entre des entreprises allemandes et la France.
- participer à la mise en place de projets linguistiques et éducatifs.
- participer à la conception et à la coordination de projets de coopération universitaire ou pédagogique entre la France et l'Allemagne.
- participer à la coordination d'actions de coopération culturelle et artistique entre la France et l'Italie.
- enseigner la langue allemande dans le primaire ou le secondaire ; appliquer et transmettre des méthodes permettant l'acquisition et la maîtrise des connaissances correspondant aux objectifs et programmes de chacun des cycles ; participer aux concertations pédagogiques, aux conseils de classe, à l'information des parents d'élèves et des élèves ; s'associer à la proposition de sujets d'examen et à leur correction.

Les compétences acquises au terme de la licence se déclinent ainsi :

- maîtrise de la langue allemande à l'écrit et à l'oral
- capacités élevées de compréhension, d'expression, de communication et d'argumentation.
- capacités de réflexion analytique et synthétique sur la langue et les textes étudiés d'un point de vue linguistique et grammatical, dans une optique littéraire ou civilisationnelle.
- compétences dans le domaine de la traduction (restaurer et restituer avec fidélité et style un texte ou un discours d'une langue à une autre).
- Capacité de rechercher la documentation nécessaire à la compréhension du sujet, texte ou discours traduit.
- De collecter de la documentation papier ou web en allemand et/ou relative au monde germanique et fournir une information sur la société, l'histoire et les civilisations germaniques
- De transmettre un savoir théorique et donner des méthodes pour l'acquérir, évaluer le niveau d'acquisition des connaissances des élèves, animer des projets d'actions éducatives
- Lorsque l'étudiant a opté pour un complément de formation FLE (Français Langue Etrangère), il est capable de décrire et de formaliser les phénomènes langagiers de la langue française. Il sait élaborer et mettre en place des dispositifs d'enseignement-apprentissage adaptés aux différentes situations rencontrées. Il peut proposer des remédiations spécifiques, sélectionner les méthodologies et les contenus d'enseignement d'une langue.
- Assister la coordination d'actions de coopération artistique, culturelle, linguistique ou universitaire et en assurer le suivi
- Concevoir ou mettre en œuvre tout moyen, action, réseau de communication visant à faciliter les relations de l'entreprise avec son environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement, administration, recherche, traduction, édition, communication, culture, médiation.

- enseignement de l'allemand suite à la préparation CAPES et/ou de l'agrégation, sous réserve des conditions requises par ce concours
- fonctions administratives à l'issue de la préparation de concours administratifs
- métiers de la recherche (notamment par une poursuite des études en master et éventuellement en doctorat d'Etudes Germaniques)
- professions liées aux domaines de l'édition, de la communication, de la culture, de la médiation, de la traduction (le plus souvent au terme

d'un complément de formation)

- attaché(e) de communication, secrétariat

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Licence en trois ans, soit six semestres, comprenant 30 UE chacun.

L'enseignement porte sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes :

Champ linguistique et communication

Lexicologie, grammaire et syntaxe

Traduction littéraire et professionnelle

Expression orale : langue de la vie quotidienne, appliquée aux milieux professionnels, à la communication interculturelle

Culture et civilisation

Histoire de l'Allemagne : histoire ancienne, moderne et contemporaine, politique économique et politique extérieure aux niveaux régional, européen et international.

Arts et littérature des pays germanophones

Géographie des pays germaniques

Evolution politique des deux Allemagnes depuis 1945

Méthodologie

- Recherche documentaire en français et en allemand d'ouvrages papier ou sur le réseau Internet ; prise de connaissances des principales revues académiques, des principaux sites web allemands et bases de données

- Rédaction ou conception de travaux universitaires : prise de notes, dossier, synthèse, exposé, bibliographie, méthode de réflexion sur les textes de littérature et de civilisation

Définition d'un projet de formation et d'un projet professionnel ; stage

en S2 de L1, aide au choix du type de parcours en L2 (centré, majeure / mineure) en fonction du projet professionnel

stage linguistique proposé à l'étudiant en Allemagne pendant la licence ou à l'issue de la licence

stage professionnel dans l'enseignement (assistanat en Allemagne), dans la traduction ou l'interprétariat, dans un service culturel

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu ou examen terminal

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS
OU INTERNATIONAUX

Certifications reconnues en équivalence :
Possibilités d'équivalences (partielles) en vue de l'obtention de la licence LEA ou d'une autre licence SHS ou LLA : Histoire, Lettres Modernes, Philosophie, Sciences du langage, autre langue. Plusieurs accords et conventions avec des Universités italiennes sont signés dans le cadre des échanges Socrates/Erasmus : cf.
<http://w3.ri.univ-tlse2.fr>

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002.

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II - Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Langues étrangères

Historique de la certification :